

Grévistes devant l'IA du Var, 19 février 2018



Dispensé de timbrage

TOULON CTC

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
22 mars 2018

*L'édito*

## Sans modération pour l'action

**Information 1 :** C'est vers 12h15, ce jeudi 22 mars 2018, que les chiffres de la participation à la grève sont tombés. Depuis 10h ce matin, les pavés de nos rues françaises l'avaient bien senti, 6 millions de femmes et d'hommes, d'hommes et de femmes, 12 millions de pieds, 120 millions d'orteils... pour un formidable réveil ! Une grève générale ! Géniale !

**Information 2 :** Le bruit de ces pas ne faisait plus écho aux bombardements qui avaient cessé, un peu partout sur la planète. Une paix générale !! Géniale !

**Information 3 :** Les adultes avaient retrouvé leur vision d'enfants et comme ces derniers, la couleur de la peau ne sautait plus aux yeux, ni à la gorge. On sautait juste de joie.

**Information 4 :** Arrivé depuis peu en France, ce couple de jeunes maliens, ce couple de jeunes roumains, avait vu quelques années plus tard leur enfant, leurs enfants entrer à l'université, obtenir un CAP, trouver un métier.

Vous en reprenez encore un petit peu. Oui volontiers ! Ah volonté ! Une question de volonté ! Une réponse : la volonté !

Cette volonté d'autant plus importante que parmi ces quatre informations, la dernière est vraie. L'école et la famille permettent encore et

toujours d'améliorer nos vies et d'obtenir ce que l'on veut. La Maire de Paris n'est-elle pas une immigrée espagnole ?

Tous ces faits se font ! Et à fond ça se fait ! Si on en a la volonté !

Mais pour l'instant, il est vrai que les guerres perdurent et durent, toujours aussi violentes même si en France, la plupart d'entre nous n'est pas touchée, est bien couchée.

Mais pour l'instant, il est vrai que les mobilisations ne sont pas toujours au rendez-vous, même si tout le monde sent que là, il faut agir. C'est vrai, que c'est juste un train en moins, que c'est juste quelques euros en moins, que c'est juste un jour rémunéré en moins, un remboursement en moins, un employé en moins, une chose en moins, un truc en moins, jusqu'à ce que l'on ne sache plus ce qui est en moins ...

Sauf qu'ici et là, les moins ne se transforment pas en positif ! Et qu'il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard pour agir.

Alors agissons !



**Sylvain BASSO**  
Membre du bureau départemental  
du SNUipp-FSU Var

## Sommaire

Page 1 Édito.  
Page 2 Rentrée 2018.  
Page 4 Salaires, Nico Hirtt.  
Page 5 Dossier santé au travail  
Page 9 AVS, congrès SNUipp-FSU.  
Page 10 Stages, rists.  
Page 11 Cappei.  
Page 12 Hors classe, retraité-es.

Directeur de publication : André TOUVIER  
Mensuel : n° 307

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire : 0 520 S 07337

Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point

111, Av. Curie 83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr Site : http://83.snuipp.fr



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la  
cotisation des adhérents du SNUipp.



# Rentrée 2018

## Compte-rendu du comité technique du 19 février dernier.

Un CTSD traitant de la rentrée scolaire 2018 dans les écoles varoises était convoqué ce matin (Présents : 5 élus FSU, 2 UNSA, 2 UER, 2 FO). ATTENTION, ces décisions doivent être validées par le préfet demain en CDEN

### Rentrée 2018 :

La FSU a une nouvelle fois dénoncé la dotation de 27 postes, irrespectueuse du travail des enseignants et écoliers varois. Cette dotation est très insuffisante, elle ne permet pas de couvrir les besoins du département aussi bien dans le circuit général que dans celui du spécialisé. A l'heure actuelle, il manque, dans notre département, plusieurs centaines de postes d'enseignants et d'AVS. Depuis de nombreuses années, la situation se dégrade et maintenant la coupe est pleine ! L'Académie de Nice et le département du Var sont dans les dernières positions de tous les classements nationaux : les classes sont surchargées, les élèves en difficulté scolaire ne sont pas pris en charge par des enseignants spécialisés, il manque un nombre important de places dans les structures spécialisées, trop d'enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés, les enseignants absents ne sont pas remplacés, ... Comment, avec 27 postes supplémentaires avoir les moyens d'améliorer nos conditions de travail dans le circuit général et celui du spécialisé, lorsque l'on sait que cette dotation ne servira même pas à obtenir des classes à 12 élèves en CP REP et CE1 REP+ ? Comme à son habitude, le SNUipp-FSU a fait remonter toutes les demandes d'ouvertures de postes en sa possession et s'est opposé avec force à toutes les propositions de fermetures de postes de l'IA.

### Le SNUipp-FSU a ainsi réclamé :

- 82 ouvertures de classes (hors éducation prioritaire)
- 40 ouvertures de classes en éducation prioritaire. Cette demande tient compte des orientations gouvernementales en CP et CE1 mais également de la moyenne par classe pour les autres niveaux (maternelle et CE2, CM1 et CM2)
- 62 postes de RASED,
- 79 postes de TRB,
- 4 ouvertures d'ULIS école,
- 1 poste de secrétaire CDO,
- 1 poste d'enseignant référent,
- « plus de maîtres que de classes » : Le SNUipp-FSU rappelle sa demande de généralisation de ce dispositif dans toutes les écoles du département,
- l'augmentation du contingent de postes adaptés.

A noter qu'il reste encore 9 équivalent temps plein (postes) au DASEN pour le CTSD du mois de juin.

### Le SNUipp-FSU obtient également :

- 7 postes de TRB : 2 TRB sur La Seyne au titre des REP+ 2 TRB sur Toulon 2 au titre des REP+ 2 TRB sur Toulon 3 au titre des REP+ 1 TRB ASH,
- 2 postes de RASED : 1 G sur Hyères + 1 E sur St Maximin,
- 4 Ullis-Ecole : 1 ULIS sur Hyères + 1 ULIS sur Sanary + 1 ULIS sur St Maximin + 1 ULIS Var ASH (soit sur le secteur de Toulon soit sur le secteur de Draguignan),
- 1 enseignant référent pour la circonscription Var ASH.

### Autres mesures de carte scolaire suite à des propositions du DASEN :

- Transformation des postes ERUN en CPC à dominante numérique dans les circonscriptions : Brignoles / St Maximin / Toulon 3 / St Paul en forêt,
- 1 poste de CPD : Mathématiques,
- 1 chargé de mission auprès de l'IEN ASH pour suivi AESH,
- 0,25 coordonnateur inter école/collège sur la circonscription de Cuers,

- 1 CPD maths

### Fermetures de postes prononcées par le DASEN (malgré les oppositions fortes du SNUipp-FSU) :

- 2 postes d'UPE2A : les eucalyptus à Fréjus + à Fayence sur la circo. de St Paul en forêt,
- 4 postes de CPD : LVE / musique / 2 en arts plastiques,
- 0,5 postes animation de soutien en éducation prioritaire : Hyères,
- 13 postes de maîtres surnuméraires : élé Le Rialet (Cogolin) / élé Maunier (Flayosc) / élé Aubanel et Giono sur Fréjus / élé Pont du Las, Malbouquet, Rodeilhac, Saint Roch, Muraire, le Brusquet, Les Remparts, Saint Louis (Toulon) et la mat La Beaucaire(Toulon).

### Regard particulier au CTSD de juin :

- Pas de fermeture en zones rurales « estampillées » Educ. Nationale,
- Regard particulier mater. J. Brel à Draguignan en juin (ouverture ?),
- Regard particulier mater. J. Moulin à Trans en Pce en juin (ouverture ?),
- Regard particulier élém. J. Aicard à La Garde en juin (ouverture ?),
- Regard particulier élém. J. Ferry La Valette en juin (ouverture ?),
- Regard particulier primaire Ginasservis en juin (ouverture ?),
- Regard particulier primaire J. Michelet à Hyères en juin (fermeture ?),
- Regard particulier élém. E. Montagne à Six Fours en juin (fermeture ?),
- Regard particulier élém. du Plan du Castellet en juin (fermeture ?),
- Bargemon passage de 5 classes à 4 classes en juin ?

### Réorganisations de groupes scolaires :

- Flayosc : la mat Henry et l'élé Maunier fusionnent,
- Le Beausset : mise en place du projet municipal,
- Toulon : les élémentaires Pont neuf 1 et 2 fusionnent.

### L'administration décide de déflécher les postes « ANGLAIS » suivants dans les écoles élémentaires de :

- La Farlède : Jean Aicard,
- Draguignan : Jacques Brel,
- Régusse : Le plantier,
- La Crau : J. Ferry.

L'administration décide de flécher les postes suivants :

- élé Renan Toulon (Allemand).

L'administration nous signale :

### Le Ministère rajoute 40 Equivalent Temps Plein d'AESH à la dotation départementale.

**RESULTAT DU VOTE concernant les propositions du DASEN pour la rentrée 2018 :**

Abstention : SNUipp-FSU, FO, UER et SE-UNSA  
Contre : 0  
Pour : 0



## ouvertures/fermetures de classe

| ouverture        |                      | fermeture  |                      |
|------------------|----------------------|------------|----------------------|
| Circonscription  | Commune              | Type Ecole | Nom                  |
| BRIGNOLES        | BRIGNOLES            | ECOLE ELEM | JEAN JAURES 1        |
| BRIGNOLES        | BRIGNOLES            | ECOLE PRIM | VEIL                 |
| BRIGNOLES        | TOURVES              | ECOLE ELEM | PUBLIQUE             |
| BRIGNOLES        | CABASSE              | ECOLE      | DEGIOANNI            |
| COGOLIN          | GRIMAUD              | ECOLE ELEM | LES MIGRANIER        |
| COGOLIN          | LA MOLE              | ECOLE      | YVES CODOU           |
| COGOLIN          | ST TROPEZ            | ECOLE ELEM |                      |
| COGOLIN          | STE MAXIME           | ECOLE ELEM | SIMEON FABRE         |
| CUERS            | PIERREFEU DU VAR     | ECOLE ELEM | ANATOLE FRANCE       |
| CUERS            | SOLLIES PONT         | ECOLE ELEM | JEAN MOULIN          |
| DRAGUIGNAN       | TRANS EN PROVENCE    | ECOLE ELEM | JEAN MOULIN          |
| FREJUS           | FREJUS               | ECOLE ELEM | AUBANEL              |
| FREJUS           | FREJUS               | ECOLE ELEM | AURELIEN             |
| FREJUS           | FREJUS               | ECOLE ELEM | JEAN GIONO           |
| FREJUS           | FREJUS               | ECOLE ELEM | LES CHENES           |
| FREJUS           | ST RAPHAEL           | ECOLE MAT  | VALESCURE            |
| GAREOULT         | CARNOULES            | ECOLE MAT  | PIERRE CURIE         |
| GAREOULT         | ROCBARON             | ECOLE ELEM | ANGELE GUEIT         |
| HYERES           | HYERES               | ECOLE ELEM | EXCELSIOR            |
| HYERES           | HYERES               | ECOLE ELEM | PAUL LONG            |
| HYERES           | HYERES               | ECOLE MAT  | JARDIN D ORIENT      |
| LA GARDE         | CARQUEIRANNE         | ECOLE ELEM | MARCEL PAGNOL        |
| LA SEYNE SUR MER | LA SEYNE SUR MER     | ECOLE ELEM | GEORGES BRASSEIN     |
| LA SEYNE SUR MER | LA SEYNE SUR MER     | ECOLE ELEM | LUCIE AUBRAC         |
| LA SEYNE SUR MER | LA SEYNE SUR MER     | ECOLE ELEM | VICTOR HUGO          |
| LA SEYNE SUR MER | LA SEYNE SUR MER     | ECOLE ELEM | ERNEST RENAN         |
| LA SEYNE SUR MER | LA SEYNE SUR MER     | ECOLE MAT  | EUGENIE COTTON       |
| LE MUY           | FREJUS               | ECOLE ELEM | CAIS 1               |
| LE MUY           | TARADEAU             | ECOLE MAT  | JEAN REYNIER         |
| LE MUY           | VIDAUBAN             | ECOLE ELEM | AUGUSTE CARBONNEL    |
| LE MUY           | FREJUS               | ECOLE MAT  | VILLENEUVE           |
| LE MUY           | LE LUC               | ECOLE MAT  | ALPHONSE DAUDET      |
| LE MUY           | LE LUC               | ECOLE MAT  | RENE CHAR            |
| LE MUY           | LE MUY               | ECOLE MAT  | LA PEYROUA           |
| SANARY           | LA CADIERE D AZUR    | ECOLE MAT  | PUBLIQUE             |
| SANARY           | LE CASTELLET         | ECOLE      | LES JOUBARBES        |
| SANARY           | LE BEAUSSET          | ECOLE ELEM | ANDRE MALRAUX        |
| SANARY           | LE BEAUSSET          | ECOLE ELEM | JEAN GAVOT           |
| SANARY           | LE BEAUSSET          | ECOLE ELEM | MARCEL PAGNOL        |
| SANARY           | LE CASTELLET         | ECOLE ELEM | LE PLAN DU CASTELLET |
| SANARY           | SANARY SUR MER       | ECOLE ELEM | LA VERNETTE          |
| SIX FOURS        | OLLIOULES            | ECOLE      | SIMONE VEIL          |
| SIX FOURS        | LA SEYNE SUR MER     | ECOLE MAT  | MARIE MAURON         |
| SIX FOURS        | SIX FOURS LES PLAGES | ECOLE ELEM | CARREDON             |

|                         |                         |            |                          |
|-------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|
| SIX FOURS               | SIX FOURS LES PLAGES    | ECOLE MAT  | REYNIER                  |
| ST MAXIMIN LA STE BAUME | ST MAXIMIN LA STE BAUME | ECOLE      | VICTOR HUGO              |
| FIGANIERES              | FIGANIERES              | ECOLE MAT  | PUBLIQUE                 |
| LA BASTIDE              | LA BASTIDE              | ECOLE      | LA BASTIDE               |
| PUGET SUR ARGENS        | PUGET SUR ARGENS        | ECOLE ELEM | LES PINS PARASOLS        |
| CALLAS                  | CALLAS                  | ECOLE      | PUBLIQUE                 |
| LES ADRETS DE L ESTEREL | LES ADRETS DE L ESTEREL | ECOLE ELEM | LEI SUVE                 |
| MONTAUX                 | MONTAUX                 | ECOLE ELEM | MARCEL PAGNOL            |
| ROQUEBRUNNE SUR ARGENS  | ROQUEBRUNNE SUR ARGENS  | ECOLE MAT  | LA BOUVERIE              |
| TOULON                  | TOULON                  | ECOLE ELEM | MALBOUSQUET              |
| TOULON 1                | TOULON                  | ECOLE ELEM | PONT DU LAS              |
| TOULON 1                | TOULON                  | ECOLE ELEM | RODEILHAC                |
| TOULON 1                | TOULON                  | ECOLE ELEM | SAINT ROCH               |
| TOULON 1                | TOULON                  | ECOLE ELEM | RIVIERE NEUVE 1          |
| TOULON 1                | TOULON                  | ECOLE MAT  | LES MOULINS              |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | FRANCOIS HARDI           |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | JACQUES-YVES COUSTEAU    |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | JULES MURAIRES DIT RAIMU |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | LA BEAUCAIRE             |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | LA TAURIAC               |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | PONT NEUF 2              |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | CAP BRUN                 |
| TOULON 2                | TOULON                  | ECOLE ELEM | PONT NEUF 1              |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE ELEM | FONT PRE                 |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE ELEM | LE BRUSQUET              |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE ELEM | LES REMPARTS             |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE ELEM | MARIUS LONGEPERRE        |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE ELEM | PONT DE SUVE             |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE ELEM | SAINT LOUIS              |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE MAT  | FLEURS DES CHAMPS        |
| TOULON 3                | TOULON                  | ECOLE MAT  | LA VISITATION            |



## Questions diverses :

**Qu'est-ce qui est prévu, dans l'Éducation Nationale, pour la mise en place des « Parcours Emploi Compétence » qui devraient succéder au CUI ?** Pour l'instant rien n'est prévu...

### Modalités d'accès des AESH à leur boîte professionnelle ?

Aucune modalité particulière pour les AESH d'obtenir leurs NUMEN et boîte pro., doivent le demander par écrit.

**Combien d'élèves ont une notification ITEP mais ne trouvent pas de place ?**

131 élèves ont une orientation ITEP (notif.) mais seulement 22 se sont mis sur la liste d'attente (rapport 2016 de la MDPH) ; un mail de l'administration doit suivre.

**Reste-t-il encore dans le département des EVS qui n'ont pas terminé leur contrat ?**

34 EVS 1er et second degré.

**Combien d'élèves, dans notre département, ont une notification MDPH et ne sont pas accompagnés par un AVS ?**

423 enfants avec notifs MDPH pour AVS mais qui n'en ont pas.

**Etat de la scolarisation des élèves**

### dans le Privé sous contrat ?

121 élèves de plus dans le privé sous contrat (6236 en tous dans le premier degré).

### Rythmes scolaires et demande de passage à la semaine de 4 jours ?

Ramatuelle, Six Fours, Pontevès, La Celle reviennent à 4 jours/semaine.

**Dans le Var, combien reste-t-il d'AVS en CUI ? Combien y a-t-il de postes d' AESH ?**

522 CUI (contrats), 491 AESH (ETP).

**Pour plus de renseignements, contactez le SNUipp-FSU au 04.94.20.87.34 ou 06.86.98.47.34**

# L'approche par compétences

**Tel était le thème du stage organisé par le SNUipp-FSU à La Seyne. Questions à Nico Hirtt.**

**La logique de l'approche par compétence a été imposée depuis plus d'une décennie en France et dans l'UE. Quelles en sont les raisons selon toi ?**

Le recentrage sur les compétences répond à la demande d'adaptabilité et de mobilité des travailleurs. Dans une approche par compétences, l'élève apprend davantage à «se débrouiller» face à une situation nouvelle qu'à acquérir une véritable maîtrise théorique des savoirs. Il arrive qu'un peintre, un plafonneur, un menuisier... doive monter ou démonter une prise de courant. Pourtant, un entrepreneur n'a cure de savoir que son ouvrier sait interpréter le «voltage» comme une «variation de l'énergie potentielle dans un champ de forces», encore moins qu'il comprenne chacune des notions complexes utilisées dans cette définition ; en revanche, il attend de lui qu'il sache manipuler un nouveau modèle de voltmètre en lisant son mode d'emploi ou, mieux encore, sans avoir à le lire. L'employeur n'a pas besoin de travailleurs qui comprennent le monde naturel ou social; il a besoin d'efficacité immédiate, dans des situations variées mais dans un champ limité de «familles de tâches». L'approche par compétences assure fort bien cette capacité d'adaptation face aux mutations technologiques ou aux nombreux

changements de postes et d'emplois en cours de carrière.

**Quelles sont les conséquences de cette logique sur les apprentissages des élèves ?**

Quoi qu'en disent ses défenseurs, l'introduction de l'APC a conduit à une relativisation de l'importance et de la valeur du savoir. Il se fait que tous les savoirs ne se prêtent pas à une mobilisation « dans des situations complexes et inédites » (du moins en contexte scolaire). Dois-je renoncer à faire découvrir le «big-bang» ou quelques notions de mécanique quantique à des élèves de fin d'enseignement secondaire, au prétexte qu'il est impossible de les amener à exploiter ces connaissances dans un contexte «complexe et inédit» ou dans des «situations de la vie courante» ? A moins, évidemment, de recourir à des artifices comme celui consistant à leur demander de réaliser un «powerpoint», une affiche ou un site internet relatifs à l'un de ces sujets. Ce qui développerait assurément leurs compétences (ou leurs savoir-faire ?) dans les domaines du graphisme, de l'expression ou de la bureautique informatisée, mais nullement leur capacité à mobiliser des connaissances en physique.

**Comment les enseignants peuvent-ils lutter pédagogiquement contre cette logique ? Quelles sont les alternatives pédagogiques**

Le sens d'un savoir ne réside pas seulement dans l'usage que l'on peut en faire, mais davantage, dans la suite de questionnements qui conduisent à son développement. Faire participer activement les élèves à un processus de déconstruction de leurs conceptions actuelles et de (re) construction de concepts nouveaux : voilà ce qu'il s'agit de faire dans nos classes. Et cela ne peut se réaliser exclusivement par l'exercice de compétences. En cours de physique, je place les élèves en situation de découvrir par eux-mêmes certaines lois du mouvement orbital des planètes, à partir d'autres savoirs déjà acquis (théorie de la gravitation, cinématique du mouvement circulaire, algèbre...). Ce faisant, je ne m'inscris manifestement pas dans une démarche visant à développer une compétence mais bien à leur faire construire un savoir (même si, au passage, j'exerce aussi des compétences à travers une telle démarche). En d'autres mots, il s'agit d'apporter une réponse pédagogique à la question que l'APC n'aborde jamais : comment transmettre des savoirs par des pratiques plus efficaces que la simple... transmission ?



## AVEC LE SNUIPP-FSU, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

### PRÉVENIR, C'EST GUÉRIR

✦ Autant de questions que peuvent se poser l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale dont la dernière visite remonte pour la plupart à la visite d'embauche chez un médecin agréé.

La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes : des départements sans médecin, des médecins en nombre insuffisant, une spécialité au rabais, un manque de moyens généralisé... Et de fait, des enseignants qui n'ont aucune idée de leurs droits et de ce que devrait être le service de médecine de prévention.

La santé des enseignants du premier degré est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception et les démissions sont en hausse.

Aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail.

Dans ce contexte, la médecine de prévention a son rôle à jouer pour prévenir les risques professionnels liés à un métier de plus en plus complexe.

Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

C'est pourquoi le SNUipp avec la FSU lance **avec vous** une campagne pour réclamer plus de moyens pour la santé au travail. Ensemble, nous interpellons le ministère !



# LA MÉDECINE DE PRÉVENTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

► Pendant de la médecine du travail dans le secteur privé, le service de médecine de prévention dans la Fonction publique joue un rôle essentiel en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Spécialisé en médecine du travail, le médecin de prévention agit à la fois sur le milieu professionnel pour éviter toute altération de la santé dans le cadre du travail et sur la surveillance médicale des agents. Il peut exercer au sein d'une équipe pluri-professionnelle composée d'infirmiers, de psychologues du travail et d'ergonomes.

► L'employeur public a des obligations en matière de santé au travail et de prévention des risques. C'est à lui de garantir une bonne santé professionnelle à l'ensemble des personnels de l'Education nationale. Cela crée aussi des droits pour les tous les agents qui devraient bénéficier sur leur temps de travail d'une visite médicale obligatoire tous les cinq ans et chaque année pour les personnels soumis à une surveillance médicale particulière... une obligation impossible à assurer en l'état actuel de la médecine de prévention et de l'incapacité du ministère de l'Education nationale à pourvoir tous les postes de médecins.

## DEUX MISSIONS ESSENTIELLES

### PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention des risques professionnels doit constituer un tiers du temps de travail du médecin de prévention. L'organisation des campagnes de santé publique pour sensibiliser les personnels aux risques auxquels ils sont exposés entre dans ce cadre, comme les actions de sensibilisation sur la voix ou l'audition. Les risques psycho-

sociaux sont les risques les plus fréquents chez les enseignants du premier degré, notamment les problèmes relationnels ou la surcharge de travail. Il ne suffit pas d'en parler, il faut agir ! Le médecin de prévention aide à analyser les causes des arrêts de travail dans l'objectif de supprimer les risques. Cela passe aussi par l'information des enseignants qui doivent être

formés à ce qui peut faire obstacle au bien-être au travail.

Le médecin de prévention est chargé aussi de l'aménagement des postes par exemple. Il a toute sa place au sein des travaux du CHSCT afin d'y apporter un regard d'expert sur la santé au travail.

### ASSURER LE SUIVI MÉDICAL DES AGENTS

L'activité du médecin de prévention s'étend de la visite médicale quinquennale à la surveillance médicale particulière. Il peut recevoir des enseignants à leur demande ou bien à la demande de l'administration. Les femmes enceintes, les enseignants en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique doivent

faire l'objet d'un suivi régulier.

De nouveaux risques professionnels se posent avec l'allongement des carrières (troubles musculo-squelettiques, fatigue professionnelle...), cette évolution doit s'inscrire dans le plan de prévention pour être anticipée et les fins de carrière mieux gérées.

Dans les faits, peu d'enseignants voient le médecin de prévention durant leur carrière, hormis pour des difficultés graves (allègement de service, mi-temps thérapeutique, congé longue durée, inaptitude, retraite pour invalidité...) ou éventuellement dans le cadre de mobilité pour raisons de santé.

## LE DÉSERT MÉDICAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

EN 2016

**83 MÉDECINS**

Pour 946 903 agents



**1 MÉDECIN**

Pour 11 408 agents



Ces chiffres montrent la carence de médecins de prévention : 83 médecins pour prendre en charge la politique de prévention de santé auprès de près d'un million d'agents. C'est un objectif impossible à atteindre qui, au-delà de l'incapacité à assurer ses obligations, engage la responsabilité pénale du ministère, notamment sur le suivi des personnels exposés à des risques professionnels.

Source : Rapport annuel 2016 sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

## UN MANQUE DE MOYENS

Vétusté des locaux parfois inadaptés à l'activité médicale, absence de garantie de confidentialité, pas d'accès à l'eau ni à une ligne téléphonique extérieure, absence de salle de consultation, matériel médical insuffisant, absence de lieu de stockage pour les dossiers médicaux, pas de secrétariat... les conditions dans lesquelles exercent parfois les médecins de prévention sont indignes. Le manque de moyens récurrent oblige souvent à faire des choix, dans un contexte de conditions de travail particulièrement dégradées.

## UNE SPÉCIALITÉ À VALORISER

Le plan de recrutement de 80 médecins de prévention lancé en 2011 est resté sans succès. Il faudrait recruter 400 médecins aujourd'hui pour se rapprocher du taux recommandé d'un médecin pour 2 500 agents. Les causes de cette crise de vocation sont multiples, à commencer par les conditions d'exercice dégradées, l'absence de cadrage national et la rémunération inférieure à celle du secteur privé. La médecine du travail a besoin d'un plan d'ampleur passant par une valorisation de la spécialité dès l'internat et une incitation à la formation et à la pratique de la médecine du travail.

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Un rapport de 2014 sur la médecine de prévention des trois fonctions publiques pointe la difficulté à établir une cartographie des moyens existants, les modalités d'organisation pouvant être contrastées d'un versant à l'autre. La pénurie de médecins de prévention est constatée partout, avec une situation préoccupante dans l'Education nationale. Mais les effets du manque de médecins peuvent être pondérés par des organisations spécifiques (recours à des prestataires extérieurs, mutualisation des moyens via les centres de gestion, organisation interne dans chaque établissement...). Le problème du recrutement des médecins se pose aussi. Il implique de favoriser l'attractivité de la spécialité en améliorant les conditions de travail et d'emploi des médecins de prévention et en intervenant dès l'internat.

### 3 QUESTIONS À...

### DOMINIQUE CAU-BAREILLE, ERGONOME DU TRAVAIL

#### « ÊTRE EN SANTÉ AU TRAVAIL NÉCESSITE DE CONSTRUIRE DES COLLECTIFS FORTS AU SEIN DES ÉCOLES »



##### Qu'est-ce qui peut rendre malade au travail ?

Ce qui fait mal aux enseignants, c'est la conjugaison de plusieurs facteurs.

D'abord on observe une dégradation de leurs conditions de travail au fil de réformes, ballotés d'une prescription à l'autre au gré du renouvellement des ministres, leur imposant de s'investir dans des changements permanents alors qu'ils ne sont pas toujours convaincus de leur pertinence. Engager toute son énergie, son intelligence, sa subjectivité dans un travail qui froisse l'éthique et l'expérience professionnelle est difficile, coûteux, délétère pour la santé, difficilement tenable dans le temps.

Ensuite, leur difficulté à faire reconnaître les formes de pénibilités de leur travail, en lien avec des exigences physiques fortes sous-estimées, des contraintes mentales extrêmement élevées, une charge de travail très importante, une implication émotionnelle forte et un temps de travail débordant largement dans la sphère privée.

C'est également l'isolement ressenti dans l'activité, le travail seul dans la classe ne permettant que de très faibles

coopérations entre collègues autour des difficultés du travail.

Enfin, le manque de reconnaissance de la part de la société, des parents, de la hiérarchie. Beaucoup d'enseignants relatent des mises en cause régulières. Tout cela use, fragilise.

##### Une spécificité pour les enseignants du premier degré ?

Les enseignants ont les élèves toute la journée et sont souvent seuls à assurer la classe. Ils ont peu d'espaces pour respirer, pour récupérer de la fatigue qui se construit au fil de la journée et de la semaine, pour partager leurs difficultés. Les moments de récréation sont des moments de surveillance ou de travail, les moments de repas souvent des temps durant lesquels ils réalisent des tâches en lien avec la classe (photocopies, préparations, ...). Le soir, avant de faire les préparations pour le lendemain, il faut souvent rencontrer des parents. Les journées sont denses et longues.

La gestion d'un nombre croissant d'enfants présentant des problèmes comportementaux ou différentes formes de handicap, générant des temps de préparation plus longs, des suivis plus différenciés, augmente le sentiment de

pénibilité du travail. Beaucoup se sentent démunis, empêchés dans leur travail et regrettent le soutien que pouvaient leur apporter les RASED.

L'exigence de polyvalence des professeurs devant enseigner de plus en plus de matières afin de répondre aux exigences du ministère impose un travail personnel et de préparation extrêmement important, sous-estimé.

##### Des solutions ?

Être en santé au travail nécessite de construire des collectifs forts au sein des écoles pour travailler ensemble la prescription. C'est dans la classe que les enseignants renormalisent leur activité, non sans culpabilité, bidouillent la prescription pour lui donner du sens et la rendre cohérente avec la réalité du terrain.

Ce travail est indispensable. Mais il est d'autant plus douloureux qu'il est mené seul et constitue un sujet tabou entre collègues. Or, dans une recherche récente du laboratoire Education Cultures et Politique, nous avons montré que les enseignants qui vont bien sont ceux qui retravaillent la prescription, qui développent une pensée critique par rapport à ce qu'on leur demande, et qui sont dans des collectifs forts.

## QUAND LA PRÉVENTION S'ORGANISE : L'EXEMPLE DE VERSAILLES

Un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux s'est mis en place à la demande des médecins de prévention alertés par des situations problématiques en maternelle. À la suite de ces travaux, un protocole

d'accompagnement des personnels s'est mis en place afin de prévenir la dégradation des conditions de travail en lien avec la scolarisation d'élèves au comportement perturbateur (procédure d'accueil en amont,

identification des personnels exposés, formations spécifiques, équipes d'écoute...). Un groupe de deux enseignants spécialisés, travaillant en lien avec la DRH, s'est également constitué en appui aux personnels.

## LA VISITE MÉDICALE DES AGENTS : UNE OBLIGATION NON REMPLIE

Alors que chaque agent devrait bénéficier obligatoirement d'un examen médical tous les cinq ans et chaque année pour les personnels à risques, l'Education nationale n'est pas en capacité de garantir ces

visites, faute de médecins. Les visites quinquennales n'ont pas été réalisées du tout en 2016 dans onze académies. La surveillance médicale des personnels à risques est aussi impactée.

L'enseignement est le premier secteur en lien avec le public pour lequel l'employeur n'apporte aucune garantie de bonne santé !



## AVEC LE SNUIPP-FSU, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

Le service de médecine de prévention n'est pas aujourd'hui en mesure d'assurer ses missions en termes de prévention et de suivi médical des agents. Cette situation est en contradiction avec l'obligation faite à tout employeur. L'absence de suivi médical professionnel a des conséquences lourdes sur la reconnaissance de maladies professionnelles, rarement identifiées en tant que telles. Les risques psychosociaux se multiplient et se traduisent par un mal être, une souffrance mentale ou des atteintes physiques. Il est nécessaire de mettre en place une véritable médecine de prévention qui reprend les

attributions de la médecine du travail du secteur privé, permettant visite et suivi médicaux réguliers, notamment en lien avec le CHSCT.

Pour le SNUipp-FSU, le bilan annuel sur la situation de santé des personnels doit être analysé et des réponses doivent être apportées en termes de prévention.

Les médecins de prévention doivent être une composante d'un service de prévention pluridisciplinaire (médecin, psychologue du travail, infirmier, ergonome, secrétaire...). Pour cela il est nécessaire de créer des postes en nombre suffisant et de les rendre attractifs.

**Cette publication est la première étape d'une vaste campagne du SNUipp-FSU impliquant les enseignants pour imposer un véritable service de médecine de prévention. Dans les prochains jours, ensemble, nous interpellons le ministre sur la médecine de prévention à commencer par la visite médicale à laquelle vous avez droit tous les 5 ans, et que vous n'avez toujours pas !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Le SNUipp-FSU du Var en congrès

**La section varoise fait le bilan des trois dernières années et trace les perspectives des mois à venir.**

Tous les trois ans, la section varoise du SNUipp-FSU réunit un congrès départemental. Le moment de faire le point sur les trois années écoulées mais aussi de tracer les perspectives des mois à venir.

Chaque adhérent-e varois du syndicat va donc recevoir un rapport d'activité et sera convié-e à participer à l'une des assemblées générales organisées à travers le département.

Chaque A.G. va pouvoir amender et

compléter le rapport d'activité, émettre des propositions concernant l'évolution du SNUipp-FSU, la situation sociale, l'actualité puis mandater des adhérent-es qui participeront au congrès départemental.

Un moment important pour renforcer et améliorer notre outil syndical commun afin de construire un monde plus juste et plus solidaire, dans une profession mieux défendue et une école visant la réussite de toutes et tous.



## Action

### AESH, AVS

#### Réunion d'information syndicale et revendications.

Cette année, le SNUipp-FSU a décidé d'organiser des RISTT (réunions d'information syndicale sur le temps de travail) dans différents secteurs du département afin de permettre aux personnels les plus éloigné-es de pouvoir s'informer sur leurs droits, de débattre sur leur profession et de faire remonter les problèmes qu'ils-elles rencontrent.

Rappel des RISTT précédentes : **Rougiers le 4 décembre, Le Beausset le 29 janvier, Puget sur Argens le 19 mars.**

La prochaine aura lieu dans la **circonscription de Garéoult ou de Cuers probablement au mois de mai.**

Dans le cadre de la campagne AESH « Le métier que nous voulons » que lance le SNUipp-FSU, ces réunions seront l'occasion de réfléchir ensemble à la transformation du métier

d'accompagnant-e, d'exprimer ses attentes sur le métier (formation, temps de travail, statut, salaire ...).

Vous trouverez sur le site <http://83.snuipp.fr/spip.php?article2270> un 4 pages qui peut servir de base à la réflexion.

Des recueils de propositions (voir modèle ci-dessous) compilés serviront de base pour porter les revendications au niveau national. Vous pouvez le compléter avec vos propositions et nous le renvoyer.

**Au niveau national, le SNUipp-FSU demandera à se rapprocher du ministère et de la secrétaire d'état**, pour s'inviter dans les débats et porter ses propositions pour la transformation du métier d'accompagnant-e dans la perspective de la prochaine Conférence nationale du handicap (CNH).

## « AESH, le métier que nous voulons »

La secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, s'est engagée à plusieurs reprises à « *réinventer le métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap* ».

Nous ne voulons pas être exclu-es des débats, c'est pourquoi nous émettons nos propositions pour transformer l'exercice de la fonction d'accompagnant-e en véritable métier.

**Sur les conditions d'emploi et de salaire :**

**Sur les conditions d'exercice du métier :**

**Sur le métier :**

**Sur .... :**

# Participez aux réunions d'information

**Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !**

|         |              |                            |
|---------|--------------|----------------------------|
| 04-avr  | BARGEMON     | Primaire 9H 12H            |
| 18-avr  | LA SEYNE     | Elem. Aubrac 9h 12h        |
| 16-mai  | ROQUEBRUNE   | Maternelle Bouverie 9h/12h |
| 23-mai  | ENTRECASEAUX | Elem. 9h-12h               |
| 29-mai  | HYERES       | Elem. Excelsior 17h 20h    |
| 06-juin | ROUGIERS     | Salle des fêtes 9h 12h     |
| 13-juin | TOULON       | Elem. Valbertrand 9h 12h   |

**A communiquer  
aux parents  
si RISTT temps de classe**

## Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,  
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail ( Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 ).  
Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi-journées par an.  
Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le mercredi.....  
Votre enfant n'aura donc pas classe ce matin-là.  
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

**A envoyer à l'IEN  
48 heures avant la réunion  
si RISTT temps de classe**

## Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom : .....  
Ecole : .....

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,  
Circonscription de .....

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU, le ..... à .....

Date, Signature



**De nombreux collègues varois  
font valoir leurs droits. Et vous ?**

## Calendrier formation syndicale 2017/2018

**Nous avons tous et toutes droits à 12 jours de formation syndicale.**

Chaque année le SNUipp-FSU Var essaye de mettre en place une formation syndicale de qualité alliant les préoccupations des collègues et l'actualité syndicale. Ce temps là permet un temps de débat serein entre collègues et chercheurs pour construire nos revendications et réfléchir sur nos pratiques.

**Venez nombreux ! L'année dernière plus de 320 collègues ont pu participer aux stages du SNUipp-FSU.**

**Attention : pensez à vous inscrire un mois à l'avance, dernier délai, auprès du SNUipp-FSU puis de l'IEN.**

## Education en milieu populaire : quels enjeux ?

Avec Jacques BERNARDIN, formateur et président du GFEN.

Le lundi 14 Mai 2018 au Muy.

## Management, direction et fonctionnement des écoles

En cours d'organisation.

Le lundi 11 juin 2018 à Toulon

# Nouvelle formation spécialisée

## CAPPEI

(Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive)

- **CAPASH « low cost » avec une réduction d'1/4 du volume de formation.**

- **Une spécialisation réduite à portion congrue engendrant la création de « généralistes du spécialisé ».**

- **Moins de prise en charge des élèves malgré des besoins sans cesse en augmentation.**

- **Disparition des différentes options dans le Mouvement via la banalisation de tous les postes spécialisés.**

**La diversité des postes spécialisés est essentielle au traitement des troubles d'apprentissage.**

**Pour les personnels,  
pour les élèves,  
pour l'Ecole,  
le SNUipp-FSU  
a voté CONTRE  
le CAPPEI.**

**Lors du CSE du 26 janvier 2017, ont voté POUR  
notamment le SE-UNSA et le SGEN-CFDT.**



# Du changement pour l'accès à la Hors classe

**Tous les PE devraient accéder à la Hors classe, plus ou moins rapidement.**

Une note de service publiée au BO du 19 février fixe les règles d'avancement à la Hors classe des PE au titre de l'année 2018. La CAPD de mai 2018 examinera la situation de tous les enseignantes et les enseignants ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon au 31 août 2018.

Les modalités d'accès à la Hors classe évoluent en raison de la mise en place de PPCR et du principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades. **Tous les PE devraient accéder à la Hors classe, plus ou moins rapidement.** Cette année est une année transitoire mais ce sont près de 70 000 enseignantes et enseignants des écoles primaires qui sont concernés. Le nombre de PE pouvant accéder à la Hors classe continuera d'augmenter jusqu'en 2020.

## Qui est concerné ?

Tous les PE en position d'activité comptant au moins deux ans d'ancienneté dans le 9<sup>e</sup> échelon de la classe normale **au 31 août 2018** ainsi que tous ceux qui sont au 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale.

Tous les PE "promouvables" seront informés individuellement via l'application I-PROF. Chacun est appelé à vérifier et à

**« La CAPD de mai 2018 examinera la situation de tous les enseignantes et les enseignants ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon au 31 août 2018. »**

actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction et à informer dans tous les cas les délégués du personnel du SNUipp-FSU.

Lors des discussions avec le ministère, le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité de poursuivre rapidement l'augmentation du flux de promotions et de faire en sorte que les PE puissent tous partir à la retraite en ayant accédé à la Hors classe. Le SNUipp-FSU est particulièrement intervenu pour que la prise en compte de l'ancienneté soit prépondérante dans le barème, le ministère y a répondu favorablement même si ce n'est pas à la hauteur souhaitée.

Après insistance du SNUipp-FSU, le barème permettra au plus grand nombre d'accéder à la Hors classe en fin de 10<sup>e</sup> ou au début du 11<sup>e</sup> échelon. Ceux (très peu nombreux) qui

ont l'appréciation "à consolider" y accéderont, dans le pire des cas au 11<sup>e</sup> + 3 ans.

Il a également demandé qu'un bilan soit fait pour la campagne 2017. Les représentants du SNUipp-FSU en CAPD interviendront pour que la transparence et l'équité soient respectées, notamment sur cette opération importante pour la carrière des enseignants.

L'IA examinera les dossiers et formulera un avis qui s'appuie sur **la note (au 31 août 2016)**, le **CV I-Prof** et **l'avis de l'IEN**. L'avis se décline en trois degrés : **très satisfaisant, satisfaisant, à consolider**. L'appréciation de l'IA sera formulée à partir de la note et de l'avis de l'IEN. L'avis se décline en quatre degrés : **excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider**. D'autres part, les IA-Dasen sont tenus d'accorder lors de l'établissement du tableau d'avancement une attention toute particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, le décret PPCR prévoit qu'un recours est possible sur l'avis porté par le DASEN à l'issue du rendez-vous de carrière.

Contactez le SNUipp-FSU pour toute information complémentaire.

## Action

# CSG : pour les retraités c'est toujours non

**Dans l'action le 15 mars.**



Malgré la pluie, près de 2 000 retraité.e.s ont manifesté le jeudi 15 mars, à Toulon contre la hausse de la CSG et la baisse programmée de leur niveau de vie...

Comme dans toute la France, cette mobilisation inédite est à la mesure de la colère des retraités face aux attaques sans précédent dont ils sont l'objet de la part de ce gouvernement.

Le Président et ses Ministres font semblant de n'avoir rien vu ! Jusqu'à quand ?

Diversions médiatiques et cénacles d'experts, opposant jeunes et vieux, retraités aisés (à 1 200 €/mois !) et miséreux, fonctionnaires et salariés du privé, cheminots et passagers... ont leurs limites !

## Que voulons-nous ?

Protéger les citoyens et leurs enfants au travail et dans leur santé ? Ou assurer au patronat des droits élargis pour assujettir la main d'œuvre et remettre en cause les fondements de la sécurité sociale ?

Reconnaître aux retraités la continuité de leur travail et de leurs cotisations par une pension digne ? Ou, sous prétexte de le réformer, établir un nouveau système de retraite ni « plus juste », ni « plus simple », le but étant de réduire le « poids des retraites » dans le PIB de 15 % à 12 % ?

**Nous, nous continuons ! Avec nos collègues actifs**, mais avec le souci d'être visibles dans le cortège comme retraités décidés à ne pas nous laisser faire !

Loin d'être des « nantis », loin de méconnaître la solidarité intergénérationnelle qu'ils pratiquent tous les jours dans leur entourage, les retraités soucieux de défendre la république sociale appellent à participer massivement aux manifestations du 22 mars 2018 pour la défense des services publics.

